

D

DOSSIERS
PAYS
CAMPUS
FRANCE



ESPAGNE



SEPTEMBRE 2017 / N° 38

Sommaire

AVANT-PROPOS

3

Son Excellence M. Yves Saint Geours, Ambassadeur de France en Espagne

INTRODUCTION

4

Informations clés

PARTIE I

7

L'enseignement supérieur et la recherche en Espagne

1. Le système espagnol : un enseignement supérieur dominé par le secteur public
2. Les établissements d'enseignement supérieur
3. L'organisation des études
4. Le financement de l'enseignement supérieur espagnol
5. L'émergence stratégique de la recherche en Espagne

PARTIE II

13

L'internationalisation de l'enseignement supérieur espagnol

1. La mobilité étudiante entrante et sortante
2. L'attractivité de l'enseignement supérieur espagnol
3. La mobilité des étudiants espagnols dans le monde
4. La mobilité Erasmus

PARTIE III

17

Le dispositif d'attractivité de la France en Espagne

1. La mobilité des étudiants espagnols vers la France
2. Le réseau culturel, éducatif et universitaire français en Espagne
3. L'enseignement du français en Espagne en quelques chiffres
4. Campus France en Espagne

PARTIE IV

23

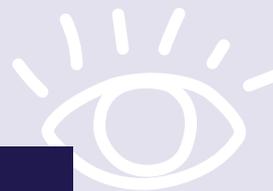
La coopération universitaire et scientifique franco-espagnole

1. Une coopération universitaire dynamique
2. Les outils de la coopération
3. Un projet de réseau universitaire franco-espagnol

AGENDA

27

AVANT-PROPOS



La proximité de la France et de l'Espagne, avec le partage de connaissances et de valeurs communes, aide au brassage franco-espagnol et à l'entente des Français et des Espagnols. La coopération scientifique et universitaire joue à cet égard, dans l'Europe d'aujourd'hui, un rôle stratégique.

Les actions menées par l'ambassade ont pour but de nouer des partenariats toujours plus étroits entre les établissements français et leurs équivalents espagnols. Dotée d'un tissu de 84 universités publiques et privées réparties sur l'ensemble du territoire et d'une variété de grandes infrastructures de recherche et de parcs scientifiques et technologiques, l'Espagne détient des atouts considérables en matière d'éducation, de recherche et d'innovation.

En Espagne, l'influence de la langue française progresse de nouveau ces dernières années avec près de 5 millions de francophones. L'attractivité de notre langue se perçoit dès l'école, notamment avec un million d'élèves espagnols suivant des enseignements en français. Le sésame de l'attestation de langue DELF-DALF est toujours aussi prisé, avec 27 000 candidats aux examens de certification cette année, ce qui met l'Espagne au 3^e rang mondial.

En matière universitaire, de nombreux Espagnols choisissent la France pour y réaliser leurs études supérieures. En effet, **en 2015, près de 7 000 étudiants espagnols s'étaient inscrits dans nos établissements supérieurs**, ce qui en fait leur 4^e destination et la 3^e population d'étudiants européens en France. Ces chiffres rassurants sont le fruit d'un travail de fond réalisé dans le cadre des actions du réseau de promotion de l'enseignement supérieur français auprès des lycées et des étudiants en Espagne et bien entendu fondé sur la renommée de nos universités et grandes écoles. Cet effort de valorisation de nos établissements s'ajoute aux différentes aides de mobilités octroyées chaque année aux étudiants afin que leur séjour en France se déroule dans les meilleures conditions. Nous avons, par ailleurs, mis en place en parallèle des programmes bilatéraux de formation et de recherche, **les bourses "Avenir"**, cofinancées par des entreprises ou des universités, qui permettent aux jeunes talents d'intégrer des établissements d'excellence ou des entreprises de renommée mondiale pour des stages leur ouvrant les portes en vue d'une insertion professionnelle rapide.

L'action de l'ambassade se décline également dans le domaine scientifique. La France est aujourd'hui le **4^e partenaire de l'Espagne en matière de collaborations scientifiques**. Celles-ci aboutissent à des publications d'excellence dans des revues renommées au niveau mondial. Une analyse des co-publications effectuée par l'ambassade en interaction avec la fondation espagnole pour la recherche et la technologie montre que les articles co-publiés bénéficient d'un bien meilleur facteur d'impact et donc d'une meilleure reconnaissance



Son Excellence M. Yves Saint-Geours,
Ambassadeur de France en Espagne

au niveau mondial. Par conséquent, favoriser les collaborations en créant en amont des échanges entre centres de recherche français et espagnols constitue le meilleur outil, avec des résultats qui profitent aux deux parties. À titre d'exemple, depuis 2013, plus d'une trentaine de projets bilatéraux ont été financés dans le cadre du **programme Mérimée** de soutien à la mobilité des jeunes doctorants.

Enfin, afin de mieux structurer les collaborations scientifiques et universitaires, l'ambassade a porté le projet de création de l'**Université franco-espagnole**, qui a pour objectifs de renforcer la coopération déjà existante, à différents niveaux, et d'amplifier le plurilinguisme dans les différentes formations. Cette Université franco-espagnole en réseau a fait l'objet d'un accord-cadre entre CPU (Conférence des Présidents d'Université) et CDEFI (Conférence des Directeurs des Écoles Françaises d'Ingénieurs) d'une part et CRUE (Conférence des Recteurs des Universités Espagnoles) d'autre part. Je note que la **Journée Ibérique**, organisée par l'ambassade et Campus France, fait une place importante aux présentations relatives à cette université, qui devrait désormais être le socle commun pour le développement des futures actions de coopération académiques, qu'il s'agisse de formations d'enseignement supérieur ou de projets de recherche dans un cadre bilatéral ou plus largement européen.

Pour toutes ces raisons, je me réjouis de cette rencontre entre établissements français, espagnols et portugais. Je ne doute pas qu'elle constituera une étape importante dans l'amplification de la coopération universitaire, scientifique et d'innovation entre nos pays.



INTRODUCTION

Après un épisode récessif de 5 ans (2009-2013) dû aux conséquences des crises des *subprimes* (2008) et de sa dette souveraine (2009), au cours duquel le PIB espagnol s'est contracté de 8,9 % en volume, l'Espagne a retrouvé le chemin de la croissance en 2014 (+1,4 %), qui s'est confirmée en 2015 (+3,2 %). En parvenant à maintenir une croissance tout aussi dynamique en 2016, elle s'est hissée au **1^{er} rang de la croissance européenne**. Les indicateurs économiques lui permettent d'espérer dès 2017 retrouver son niveau de richesse atteint à la veille de la crise de 2008¹.

Ce dynamisme de la croissance de l'Espagne lui permet de tenir son rang de 14^e économie mondiale et de **5^e économie européenne**, derrière l'Italie et devant les Pays-Bas. Pour confirmer la bonne orientation des réformes, la Commission européenne prévoit une croissance positive mais ralentie pour l'année 2017 (+2,3 %).

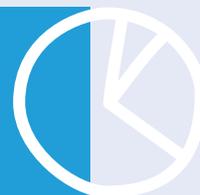
Néanmoins, le pays doit composer avec une **dette très élevée** (100 % du PIB au 3^e trimestre 2016²) et de **fortes disparités économiques régionales** avec des capitales administrative (Madrid) et économique (Barcelone) très riches (203,6 M€ et 204,6 M€) et des communautés autonomes au ban de la croissance (communauté de Mellilla : 1,457 M€)³. Ces différences de richesses entre communautés ne doivent pas non plus masquer les écarts dans les PIB/habitant : en 2015, un habitant de Catalogne ou de Madrid gagne entre 27 000€ et 32 000€/an quand un habitant d'Estrémadure n'en touche que 16 000€/an en moyenne. Au-delà de la scission géographique existe aussi une scission socioprofessionnelle : le tiers des travailleurs les plus riches sont issus des classes intellectuelles supérieures et touchent 51 000€/an alors qu'une

personne travaillant dans le secteur de la restauration gagne en moyenne 13 000€/an.

À l'heure actuelle, en Espagne, le chômage s'élève à 18,7 % au 1^{er} trimestre 2017. Ce chiffre montre une forte baisse par rapport à l'année précédente (-11 %), ce qui laisse présager une meilleure situation économique du pays. Cette baisse se ressent également chez les jeunes de 20 à 24 ans (-13 %) et de 25 à 29 ans (-14 %). Cependant, cette situation doit être relativisée par la précarisation du marché du travail : sur la cohorte des 20-64 ans en 2015, le nombre de contrats à temps partiel touche ainsi 15,5 % (18 % dans l'ensemble de l'Union européenne) de la population active (dont 25 % de femmes en Espagne)⁴. Dans ce taux d'emploi, on constate aussi que les titulaires d'un Master ou d'un Doctorat en Espagne ne sont que 76 % à avoir un travail, ce qui place l'Espagne bien en dessous de la moyenne européenne (82 %).

Il convient cependant de remarquer que l'Espagne qui sort de la crise est différente. Elle a réussi à renforcer sa place industrielle, elle est devenue exportatrice. Elle a, par ailleurs, su s'adapter parfaitement aux normes d'excellence des projets européens et talonne de près la France en ce qui concerne le retour sur les projets d'Horizon 2020.

CHIFFRES DES RELATIONS FRANCO-ESPAGNOLES



► Importations en Espagne :

produits agricoles (14 %), véhicules automobiles (13 %), parfums et produits chimiques (11 %)

► Exportations en France :

véhicules (23 %), produits agricoles (21 %), produits métallurgiques (8 %)

► Montant des échanges franco-espagnols en 2016 :

63 milliards €

>> Excédent français de 0,79 milliards en 2016

La France est le **1^{er} partenaire commercial de l'Espagne** et compte autour de **2 000 entreprises** implantées dans le pays, qui génèrent plus de **300 000 emplois**.



Vue sur la ville de Ronda

1- <http://www.tresor.economie.gouv.fr/Ressources/pays/espagne>

2- *Administraciones Públicas. Deuda según el Protocolo de Déficit Excesivo (PDE). Porcentajes del PIB, Banco de España, hasta 2^o trimestre 2015*

3- <http://www.datosmacro.com/pib/espana-comunidades-autonomas>

4- http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Employment_statistics#Part-time_and_fixed-term_contracts



Parc Güell à Barcelone

Sur la scène internationale, la politique étrangère espagnole est traditionnellement européenne et atlantiste, avec un tropisme méditerranéen et latino-américain.

Le rôle de la langue espagnole est mis en avant car perçu comme un instrument économique de première importance.

Pont entre l'Europe et l'Amérique latine, l'Espagne est également un partenaire privilégié de la France avec une coopération scientifique et universitaire riche et diversifiée.



Séville

L'ESPAGNE

EN QUELQUES

DATES

1218

Fondation de l'Université de Salamanque, la plus ancienne université d'Espagne et du monde hispanique encore en activité

1492

Découverte de l'Amérique par Christophe Colomb, et début de la colonisation du continent sud-américain

1936-1939

Guerre civile

1939-1975

État franquiste

1975-1978

Transition démocratique

1986

Intégration à la Communauté Économique Européenne (CEE)

1992

Exposition universelle à Séville et Jeux olympiques de Barcelone

2012

Loi organique pour l'amélioration de la qualité de l'éducation

* European Association of International Education

Informations clés

DONNÉES GÉNÉRALES

- ▷ Nom officiel : Royaume d'Espagne
- ▷ Nature du régime : monarchie parlementaire constitutionnelle (17 communautés autonomes)

DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES⁵

- ▷ Population (2016) : 46,4 millions
- ▷ Population rurale (2016) : 20 millions (43 %)
- ▷ Espérance de vie (2015) : 83,4 ans
- ▷ Indice de Développement Humain (PNUD, 2015) : 0,884 (27^e mondial)

ÉDUCATION

- ▷ Dépense publique en éducation (2015) : 46,648 Md€ (4,1 % du PIB)
- ▷ Classement PISA (2016) : 28^e (ex-aequo avec la République tchèque)
- ▷ Étudiants inscrits dans le supérieur (2014-2015)⁸ : 1,52 Millions
- ▷ Étudiants en mobilité internationale (2014)⁹ : 32 016

RECHERCHE

- ▷ DIRD* en % de PIB (2015)¹⁰ : 1,2 %
Dépense minimale⁸, Communauté de la Rioja (2014) : 71,369 millions €
Dépense maximale⁸, Communauté de Madrid (2014) : 3,312 milliards €
- ▷ Nombre de chercheurs en Espagne (2015)¹¹ : 214 227

* Dépenses intérieures en recherche et développement

DONNÉES GÉOGRAPHIQUES

- ▷ Superficie : 505 911 km²
- ▷ Capitale : Madrid
- ▷ Villes principales : Madrid, Barcelone, Valence, Séville, Bilbao
- ▷ Langue officielle : espagnol (castillan)

DONNÉES ÉCONOMIQUES

- ▷ PIB (2016) : 1252 Md\$ (Rang mondial : 14^e ; rang européen : 5^e)
- ▷ Taux de croissance du PIB (2015/16) : +3,2 %
- ▷ PIB/habitant (2016) : 26,6K\$
- ▷ Croissance du PIB/hab. : (2015/16) : +3,5 % (2012/16) : -1,8 %
- ▷ Dette publique (3^e trimestre 2016) : 100 % du PIB
- ▷ Taux de chômage (1^e trimestre 2017) : 18,2 %⁶
- ▷ Salaire annuel moyen : 23,106 K€/an
- ▷ Solde commercial (2016)⁷ : -18 753,9 M€
Principaux fournisseurs : Allemagne (1^e), France (2^e), Chine (3^e)
Principaux clients : France (1^e), Allemagne (2^e), Italie (3^e)
Exportations vers la France en 2016 : 38,5 Md€
Importations depuis la France en 2016 : 30,4 Md€

5- Banque Mondiale : <http://donnees.banquemondiale.org/>

6- Trésor français, fiche Espagne

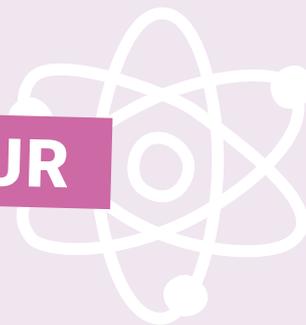
7- <http://www.icex.es/icex/es/Navegacion-zona-contacto/revista-el-exportador/en-cifras/index.html#seccion3>

8- MECD, datos y cifras 2015-2016

9- http://ressources.campusfrance.org/publi_institu/etude_prospect/stats_pays/fr/espagne_fr.pdf

10- <http://www.oecd.org/fr/science/pist.htm>

11- <https://icono.fecyt.es/informespublicaciones/Documents/Indicadores%20SECYT2016.pdf>



1. Le système espagnol : un enseignement supérieur dominé par le secteur public

> Cadre législatif

Le système universitaire espagnol est régi par les textes suivants :

- L'article 27 de la Constitution espagnole de 1978 affirme le **principe d'autonomie des universités** et le transfert aux communautés autonomes de la plupart des compétences relatives à l'enseignement supérieur.
- La loi organique du 21 décembre 2001 précise la **répartition des compétences en matière d'enseignement** : si elle entérine les compétences des communautés autonomes en matière d'enseignement supérieur, elle précise la portée de l'autonomie des universités et considère que le gouvernement garde une compétence en matière de cohésion.
- La loi organique du 12 avril 2007 a doté les universités de la **personnalité morale** et leur a conféré de nouvelles attributions.
- La loi organique pour **l'amélioration de la qualité de l'éducation** en Espagne (2012) propose une série de mesures afin d'atteindre les objectifs européens en éducation (stratégie Europe 2020).

> Cadre institutionnel

• Les compétences de l'État

En application de la Constitution de 1978, l'État a compétence pour ce qui concerne :

- le développement et la coordination générale de l'enseignement supérieur ;
- le régime juridique des administrations publiques dédiées et le régime statutaire des fonctionnaires de l'enseignement supérieur ;
- la définition des conditions d'obtention, de délivrance et d'homologation des diplômes académiques et professionnels ;
- et la détermination des principes essentiels à la mise en œuvre du droit de tous les citoyens à l'éducation.

La loi organique 6/2001 du 21 décembre 2001 prévoit que l'État exerce des compétences exclusives en matière de relations bilatérales : il gère l'homologation des diplômes ainsi que l'installation de centres étrangers sur le territoire espagnol.

Récemment, les décrets royaux du 7 avril 2009 et du 17 avril 2009 ont confié au Secrétariat général aux Universités du Ministère de l'Éducation (SGU/ME) la définition et la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de formation professionnelle et d'éducation supérieure. Le SGU/ME est constitué de :

- la Direction générale de politique universitaire ;
- la Direction générale de formation et orientation universitaire ;
- la Direction générale de modernisation et internationalisation universitaire.

À ces divers organes de l'État s'ajoutent des acteurs institutionnels qui agissent au niveau national :

- La **Conférence générale de politique universitaire** (CGPU) est l'instance sur laquelle s'appuie l'État pour exercer ses fonctions d'articulation et de cohésion du système universitaire espagnol. La CGPU fait le lien entre le Ministère de l'Éducation et les 17 communautés autonomes.
- Le **Conseil des universités** (CU) est l'organe de propositions au gouvernement dans les domaines ayant trait au système universitaire, en particulier s'agissant du contrôle de l'adéquation des plans d'études aux directives et conditions établies pour les titres officiels. Présidé par le ministre compétent en matière universitaire, il est composé des recteurs des universités et de cinq membres désignés par le président.
- L'**Agence nationale d'évaluation de la qualité et de l'accréditation** (ANECA) est chargée de mesurer l'efficacité du système universitaire, de favoriser sa compétitivité, d'améliorer la qualité de l'enseignement, de la recherche et de la gestion des établissements.

• Les compétences des communautés autonomes

La Constitution de 1978 a doté les communautés autonomes de l'essentiel des attributions relatives à la tutelle des universités. Des lois spécifiques à chaque communauté ont défini les modalités d'exercice de ces nouvelles attributions. Ces lois déterminent notamment :

- les organes institutionnels compétents en matière d'enseignement supérieur ;

- les pouvoirs en matière de financement et de réorganisation des universités ;
- les conditions de création de nouvelles universités publiques ;
- les modalités de reconnaissance d'une université privée ;
- la composition du conseil social de chaque université, organe représentatif de la société civile en son sein.

Par ailleurs, la LOU 6/2001 du 21 décembre 2001 a conféré aux communautés autonomes, le pouvoir de :

- déterminer les régimes juridiques et de rémunération des enseignants contractuels de l'université ;
- établir la réglementation du régime des indemnités des enseignants ;
- approuver les contrats de programmes pluriannuels de financement.

Enfin, la LOMLOU 4/2007 renforce l'action des communautés, en particulier dans le domaine du pilotage de l'évaluation.

• Les compétences des universités

La Constitution espagnole accorde aux universités des compétences en matière de gouvernance interne : elles définissent leur organisation, gèrent les ressources humaines ainsi que l'offre pédagogique et scientifique.

La loi organique du 12 avril 2007 a doté les universités de la personnalité morale et leur a conféré de nouvelles attributions, dont les plus importantes concernent :

- la capacité à déterminer les conditions d'accès des étudiants ;
- le libre choix des règles d'élection du recteur, sachant que les enseignants et les chercheurs doivent détenir une représentation majoritaire dans les instances de décision de nature académique des universités publiques ;
- la nouvelle procédure de recrutement des enseignants-chercheurs, proche du système français, qui impose le choix des professeurs fonctionnaires parmi une liste de personnels accrédités par le Secrétariat général aux universités du Ministère de l'Éducation ;
- la possibilité de créer des fondations pour la valorisation des résultats de la recherche.

2. Les établissements d'enseignement supérieur

Les autorités espagnoles de l'enseignement supérieur dénombrent **84 universités** habilitées à délivrer des diplômes d'État. Celles-ci sont regroupées au sein de 2 catégories distinctes : universités publiques (50 établissements), et universités privées et catholiques (34 établissements). Parmi elles, 6 universités proposent des enseignements à distance.

L'organe de représentation des universités en Espagne est la **Conferencia de Rectores de las Universidades Españolas** (CRUE). Créée en 1994 sous le statut d'association sans but lucratif, cette organisation représente 50 universités publiques et 26 privées. Elle est financée par les cotisations des membres.



LES ÉTABLISSEMENTS ESPAGNOLS DANS LES CLASSEMENTS INTERNATIONAUX



► QS 2018 :

- Université de Barcelone (156^e)
- Université Autonome de Madrid (187^e)
- Université Autonome de Barcelone (195^e)

► Classement Shanghai 2015 :

- Université de Barcelone (151-200)
- Université Autonome de Barcelone (201-300)
- Université Autonome de Madrid (201-300)
- Université Complutense de Madrid (201-300)
- Université Pompeu Fabra (201-300)

Monastère de San Lorenzo de El Escorial, siège des cours d'été de l'Université Complutense de Madrid

3. L'organisation des études

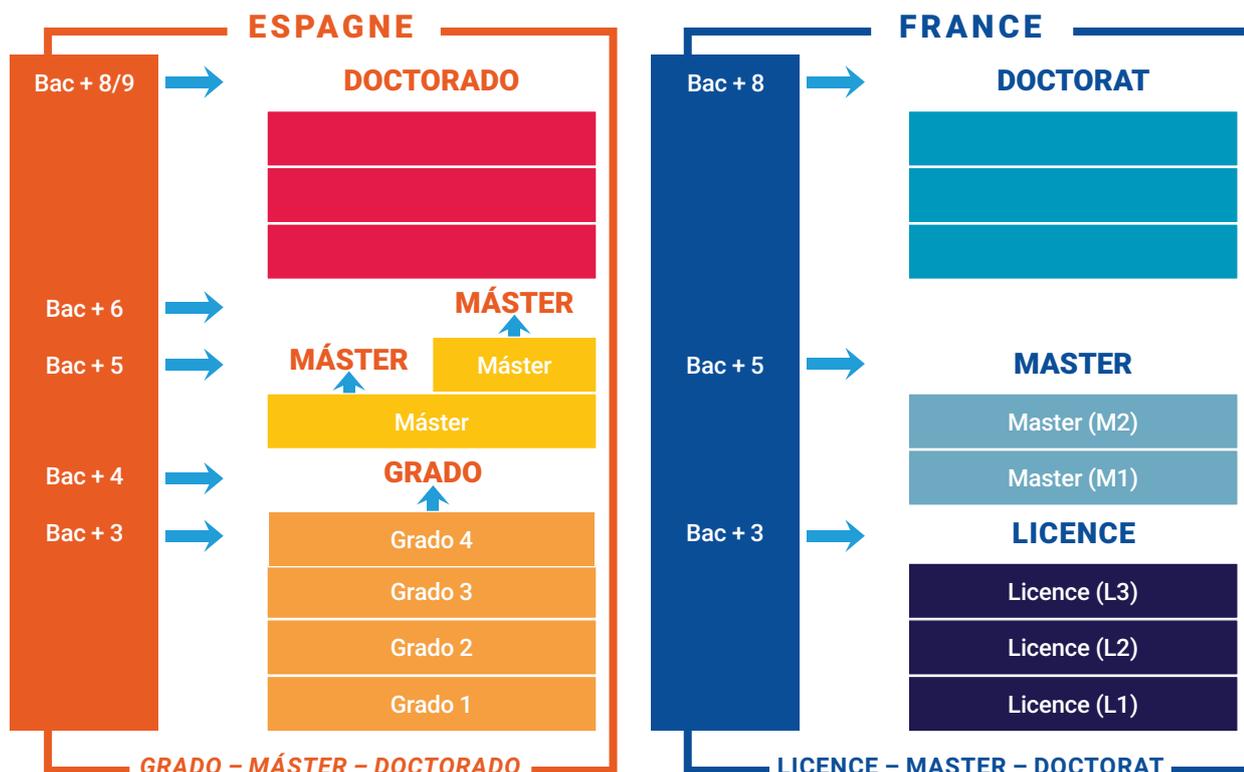
L'accès à l'enseignement supérieur espagnol est conditionné à l'obtention du *Bachillerato* et de la *Prueba de Acceso* à l'Université. Il est exclu pour les titulaires de diplômes techniques, qui eux s'orientent soit vers des formations professionnalisantes, des formations artistiques ou des formations sportives.

L'Espagne a intégré le **processus de Bologne** avec la réforme LMD en délimitant 3 différentes étapes dans un cursus universitaire : *Grado*, *Master* et *Doctorado*. Cependant, ces 3 différentes étapes ne correspondent pas exactement au découpage des études dans d'autres pays européens : le diplôme de *Grado* dure 4 ans alors que 3 années suffisent à obtenir une Licence selon le système de Bologne. Certains *Grados* dans des disciplines médicales s'étendent jusqu'à 5 ans, et les diplômes des écoles polytechniques vont jusqu'à 6 ans.

Cette particularité espagnole présente des difficultés pour la reconnaissance des diplômes étrangers : les autorités espagnoles doivent homologuer les diplômes pour qu'un étudiant étranger, même européen, puisse intégrer un Master. La réciproque se vérifie aussi lorsqu'un diplômé du *Grado* souhaite intégrer une 1^e ou une 2nde année de Master dans un pays ayant intégré le système LMD.

Subsiste aussi en parallèle au *Grado* la spécificité des cursus de 5 ans intégrant les 1^e et 2nd cycles universitaires. Toutefois, cette particularité tend à disparaître dans la pratique au profit du schéma d'études classiques.

Comparaison des systèmes français et espagnol



> Les étudiants espagnols

Les étudiants inscrits en *Grado* pour l'année 2015-2016 étaient d'1,3 million (dont 55 % de femmes). Pour l'année universitaire 2014-2015, 87 % des étudiants en *Grado* étudiaient dans des universités publiques. Or l'Espagne marque un retard par rapport à la moyenne européenne des diplômés : parmi ceux qui ont débuté leurs études en 2010, moins d'un étudiant sur deux est parvenu à obtenir son diplôme.

S'agissant des études en Master, 152 087 étudiants étaient régulièrement inscrits dans l'enseignement supérieur espagnol, dont 67 % dans les universités publiques. En 2015, 73 000 d'étudiants ont été diplômés du Master.

La population estudiantine est aussi largement dominée par les études en sciences sociales : 59 % en Master et 46 % en *Grado*. La durée réelle des études en Espagne suit la durée théorique des diplômes : la moyenne pour l'obtention du *Grado* est de 4,2 ans et de 1,3 an pour les Masters.

Enfin, la population des doctorants s'élève à 28 546 dont 90 % dans les universités publiques. Les sciences sociales et juridiques recouvrent la plus grande part des thèmes de recherche (26,7 %). Malgré tout, les publications espagnoles ou co-publications sont dominées en majorité par les sciences de la vie et les sciences exactes.

4. Le financement de l'enseignement supérieur espagnol

Les universités sont sous la tutelle du **Ministère de l'Éducation, de la Culture et des sports**. Celui-ci participe directement comme indirectement au financement des universités en Espagne. En effet, s'il peut intervenir ponctuellement, la compétence en matière d'enseignement supérieur échoit aux communautés autonomes. Dès lors elles assurent leur part de financement des universités de leurs territoires respectifs.

Budget exécuté des universités :

- 2010 : 10 208 047 €
- 2013 : 8 998 269 € (soit en baisse de -11,85 % en 3 ans)

Personnel des universités en 2013 : 195 492

- Dans les universités publiques : 170 481
- Dans les universités privées : 25 011

Personnel enseignant et chercheur en 2013 : 115 366 (59,0 %)

- Universités publiques : 99 458 (58,3 % du personnel des établissements publics)
- Universités privées : 15 908 (63,6 % du personnel des établissements privés)

Les universités peuvent également se financer via une politique plus ou moins lourde de **frais d'inscription**.

Coût des études. Année universitaire 2015/2016

	GRADO	MASTER
Universités publiques :	591 € – 2 372 €	
Universités privées	5 000 € – 15 000 €	

EXEMPLES : UNIVERSITÉS PUBLIQUES – GRADO		EXEMPLES : UNIVERSITÉS PRIVÉES – GRADO MÉDECINE	
Galice :	91 – 836 €	Université Catholique de Valence :	9 990 €
Baléares :	773 – 1 388 €	Université de Navarre :	13 818 €
Madrid :	1 458 – 1 782 €	Université Alfonso X el Sabio :	20 226 €
Catalogne :	1 516 – 2 372 €		

Source : Ambassade d'Espagne en France

5. L'émergence stratégique de la recherche en Espagne

> La gouvernance de la recherche

Auparavant représentée par un Ministère de plein exercice, la politique de recherche en Espagne est désormais pilotée par le **Secrétariat d'État de la Recherche, du Développement et de l'Innovation**. Créé sous cette forme en 2011, il est rattaché au **Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de la Compétitivité**. Cette organisation gouvernementale est fixée depuis le 1^{er} gouvernement Rajoy (2011), montrant bien l'impact stratégique de la recherche et de l'innovation au moment où l'Espagne entamait une série de réformes pour conjurer les effets de la crise économique.

Au-delà du Secrétariat d'État, plusieurs autres institutions participent à la définition et à la coordination de la recherche et de l'innovation en Espagne, comme le **Conseil de Politique Scientifique, Technologie et d'Innovation** (CPCTI). C'est l'organe de coordination général de la recherche scientifique. Il est présidé par le ministre de l'économie et de la compétitivité, et est composé de représentants des ministères impliqués dans la politique scientifique et technologique, ainsi que des responsables de la R&D des 17 communautés autonomes. Le CPCTI intervient dans la définition de

la Stratégie Espagnole pour la Science, la Technologie et l'Innovation et assure le suivi des plans étatiques. Il a également pour mission de renforcer la coopération entre l'administration générale de l'État et les communautés autonomes, mise en avant dans la stratégie, en promouvant les actions conjointes de recherche et d'innovation.



Université de Salamanque, collège de Anaya

Le **Conseil Consultatif pour la science, la technologie et l'innovation** est l'instance de consultation de la communauté scientifique et du monde économique sur les questions de R&D et d'innovation. Il propose modifications et contributions et assure le suivi du déroulement de la Stratégie Espagnole et des plans étatiques pluriannuels.

Le **Comité espagnol d'Éthique de la Recherche** est rattaché au Conseil supérieur de Recherches scientifiques (CSIC). C'est un organe consultatif et permanent qui se charge de formuler des recommandations sur les principes éthiques et déontologiques par rapport à la recherche scientifique.

Le **Système d'Information sur la Science, la Technologie et l'Innovation**, destiné à collecter les données issues de l'ensemble des acteurs du système de recherche et d'innovation espagnol pour permettre un suivi et une évaluation de la mise en œuvre de la stratégie nationale. ICONO¹² est l'observatoire espagnol de R&D, géré par la *Fundación Española para la Ciencia y la Tecnología* (FECYT). Il fournit des indicateurs quantitatifs et des rapports sur divers aspects du système espagnol de R&D.

> Le financement de la recherche

■ **L'Agence d'État de la Recherche (AEI, Agencia Estatal de la Investigación)** est chargée du financement et du suivi de la recherche en Espagne. Elle a pour missions de gérer les fonds publics destinés aux activités de Recherche et Développement, et d'assurer le suivi des financements qu'elle octroie aux autres acteurs publics. Elle distribue les crédits par l'intermédiaire d'appels à projets qu'elle publie régulièrement.

Cette agence gère environ 75 % des crédits de l'État fournis par le Ministère de l'Économie et destinés à la R&D. Le reste est partagé entre principalement les ministères en charge de l'Industrie et de la Défense. Elle est présidée par le Secrétaire d'État chargé de la Recherche et de l'Innovation.

■ **Le Centre pour le Développement Technologique Industriel (CDTI)** est une entreprise publique relevant du Ministère de l'Économie et de la Compétitivité, qui favorise l'innovation et le développement technologique des entreprises espagnoles. C'est l'organisation qui canalise les appels à projets pour le financement et le soutien aux projets de R&D des entreprises.

Ainsi, l'objectif du CDTI est de contribuer à l'amélioration du niveau technologique des entreprises espagnoles en développant les activités suivantes :

- l'évaluation technico-économique et le financement des projets R&D développés par les entreprises ;
- la gestion et la promotion de la participation espagnole dans la coopération technologique internationale ;
- la promotion du transfert de technologie et des services de soutien aux entreprises à l'innovation technologique ;
- le soutien à la création et la consolidation d'entreprises à base technologique.



Séville

> Les orientations stratégiques de la recherche

Dans le cadre des objectifs H2020, la **loi 14/2011 de la science, la technologie et l'innovation du 1^{er} juin 2011** définit une Stratégie nationale de la recherche pluriannuelle de 2013 à 2020. La stratégie fixe les grandes priorités de la politique nationale pour la période 2013-2020 :

- la reconnaissance des talents et leur employabilité ;
- le développement de la recherche scientifique et technique d'excellence ;
- l'impulsion d'un « leadership » industriel ;
- la R&D et l'innovation orientées vers la résolution des défis de société (similaires à ceux du programme H2020).

La stratégie prévoit également d'augmenter le budget de R&D de 1,3 % (en 2012) à 2 % en 2020. En parallèle, un plan d'État a été adopté pour la période 2013-2016.

Dans le cadre du Plan d'État, l'AEI a octroyé sur la période 2013-2016 plus de 3,143 milliards d'euros aux communautés autonomes. Les principales bénéficiaires ont été les communautés de Madrid (762 millions), de Catalogne (730 millions) et d'Andalousie (426 millions)¹³.

12- ICONO : <http://icono.fecyt.es/indicadores/Paginas/default.aspx?ind=134&idPanel=1>

13- http://www.idi.mineco.gob.es/stfls/MICINN/AEI/ficheros/20170510_Ayudas_AEL2013_2016.pdf

> Les organes de valorisation de la recherche espagnole

Outre le CDTI mentionné ci-dessus, plusieurs types d'acteurs sont impliqués dans la valorisation de la recherche en Espagne :

- Les **Fondations université-entreprise (FUE)** ont été créées par les universités et les chambres de commerce. Leur mission essentielle est le transfert de technologie. Elles forment un réseau fort d'une trentaine de membres.
- Les **Bureaux de transfert des résultats de la recherche (OTRI)** sont des structures qui ont pour mission de faciliter la coopération en R&D entre les chercheurs et les entreprises. Il y a une OTRI dans pratiquement chaque université et centre public de recherche, ainsi que dans les FUE et dans de nombreux centres technologiques. Le nombre d'OTRI s'élève actuellement à 239¹⁴.
- Les **Centres technologiques** ont pour objectif d'aider les entreprises (TPE et PME)* à améliorer leur compétitivité par la R&D, en assurant le conseil en innovation, l'aide à l'homologation et la certification etc. De statut privé, leur financement provient des projets de R&D menés avec les entreprises. La plupart des centres technologiques sont regroupés au sein de la Fédération espagnole d'entités d'innovation et de technologie.
- Les premiers **Parcs scientifiques et technologiques** datent des années 80. Leur mission est de favoriser le développement industriel d'entreprises de haute technologie, d'accueillir les entreprises issues des recherches universitaires (*spin off*) ou celles qui veulent bénéficier des compétences des universités et centres de recherche voisins. La majorité de ces parcs sont regroupés dans l'Association des parcs scientifiques et technologiques d'Espagne (APTE), qui, en 2015, compte 49 membres, 19 parcs associés, 2 membres d'honneur et 2 partenaires¹⁵.

- Dans une Espagne quasi fédérale, le rôle des régions en matière d'innovation est très important notamment via des **Agences régionales de promotion de l'innovation**. Pour s'en tenir aux trois régions les plus dynamiques, citons l'agence *SPRI* au Pays basque, *Madrid Emprende* à Madrid ou *Acció* en Catalogne.

> Les instances d'évaluation de la recherche espagnole

- L'**Agence Nationale d'Évaluation et de Prospective (ANEP)**, est une unité de la direction générale de la recherche scientifique relevant du Secrétariat d'État à la Recherche, au Développement et à l'Innovation. Elle évalue les activités de R&D des équipes de recherche ainsi que les projets déposés en réponse aux appels à propositions. Elle agit pour le compte du Ministère de l'Économie et de la Compétitivité (MINECO) mais aussi pour celui d'autres ministères, des organismes publics de recherche (OPI) comme le CSIC (l'homologue espagnol du CNRS en France), de certaines communautés autonomes, universités et fondations publiques ou privées. Elle a également pour mission de produire des études et des analyses prospectives en matière de R&D.
- L'**Agence Nationale d'Évaluation de la Qualité et de l'Accréditation (ANECA)**, est une fondation publique ayant pour mission d'assurer l'évaluation et l'accréditation des enseignements, des professeurs et des établissements d'enseignement supérieur.
- La **Commission nationale d'évaluation de l'activité de recherche (CNEAI)**, rattachée au Ministère de l'Éducation, de la Culture et des Sports, évalue annuellement l'activité de recherche du personnel des universités et du CSIC.



Casa de Velázquez

14- Registre des OTRI : http://www.idi.mineco.gob.es/stfls/MICINN/Innovacion/FICHEROS/Convocatorias_OTRIS/OTRI_2013_05-web.pdf

15- <http://www.apte.org/es/documents/MEMORIAAPTE2015.pdf>

* Très Petites Entreprises et Petites et Moyennes Entreprises

2. L'attractivité de l'enseignement supérieur espagnol

> L'agence espagnole de valorisation de l'enseignement supérieur



Suite à la décision 1720/2006/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 novembre 2006 établissant un programme d'action dans le domaine de l'éducation et de la formation permanente, l'Espagne s'est dotée dès 2007 (décret royal du 6 juillet 2007) d'une **Agence de valorisation de l'enseignement supérieur**. Baptisée *Organismo Autónomo Programas Educativos Europeos* (OAPEE), elle est rattachée au Ministère de l'Éducation, de la Culture et des Sports. La loi du 17 septembre 2014 lui attribue la dénomination de *Servicio Español para la Internacionalización de la Educación* (SEPIE).

Elle est dotée d'un budget de **5 246 880 € en 2013**, abondé par la Commission européenne et le Ministère de l'Éducation espagnol. L'agence gère les différents programmes internationaux universitaires (Erasmus, Grundtvig, Leonard de Vinci).

Ses missions sont la gestion des mobilités entrantes et sortantes d'Espagne. Ainsi, dans le cadre du programme ERASMUS+, elle a financé 1 898 projets à hauteur de 147 millions d'euros en 2016.

> Les programmes de bourses

Le Ministère de l'Éducation met à disposition des bourses pour l'ensemble des étudiants régulièrement inscrit sur le territoire. Sans que celles-ci ne soient exclusivement orientées pour les étudiants étrangers, ceux-ci peuvent en faire la demande dans le cadre des appels à candidatures publiés sur le site du ministère.

Des bourses spécifiques aux étudiants étrangers venant étudier sur le territoire espagnol, sont également proposées par le Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération (MAEC). Ces bourses prennent

en compte un certain nombre de critères tels que l'excellence du parcours scolaire et les conditions de ressources. Ces aides, d'un montant variable, permettent la plupart du temps de couvrir le coût des études et de la vie en Espagne.

Au-delà des bourses propres au MAEC, des fondations proposent aussi des aides aux étudiants selon leur profil et leur projet. La plupart sont destinées aux étudiants d'Amérique latine hispanophones en mobilité en Espagne.

> La mobilité étudiante vers l'Espagne

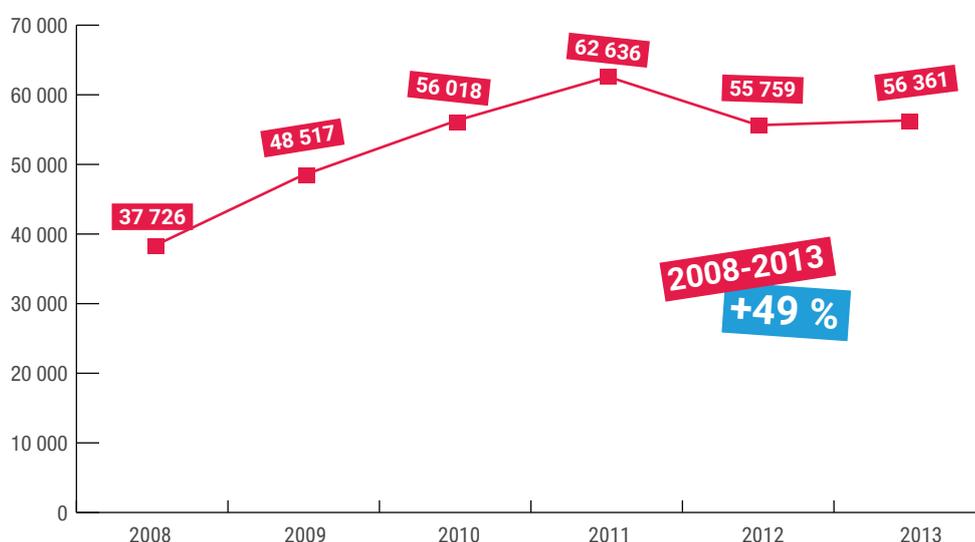
Selon l'Unesco, le nombre d'étudiants internationaux accueillis en Espagne a fortement augmenté depuis 2008 (+49 % en 5 ans) pour atteindre 56 361 étudiants en 2013.

■ Près de la moitié d'entre eux est originaire d'**Amérique latine hispanophone**, notamment de la Colombie (1^{er} pays d'origine, avec 5 754 étudiants), du Pérou (3^e pays, 3 490) et d'Équateur (4^e pays, 3 439). Parmi les facteurs d'attractivité de l'Espagne auprès des étudiants latino-américains, on peut citer : les bourses espagnoles, le partage d'une langue commune, les liens historiques et culturels et la présence d'importantes diasporas hispaniques. Enfin, plusieurs gouvernements latino-américains ont mis en place des programmes de bourses visant à encourager la mobilité de leurs étudiants vers l'international.

■ 1^{re} nationalité européenne représentée en Espagne, et 2^e au niveau mondial, les **étudiants italiens** sont 4 752 à effectuer une mobilité diplômante en Espagne.

■ Les **étudiants marocains** constituent la 5^e nationalité la plus représentée en Espagne avec 3 071 étudiants en mobilité diplômante, juste avant les étudiants français qui sont 2 801 à choisir une mobilité vers l'Espagne.

Évaluation du nombre d'étudiants internationaux accueillis en Espagne

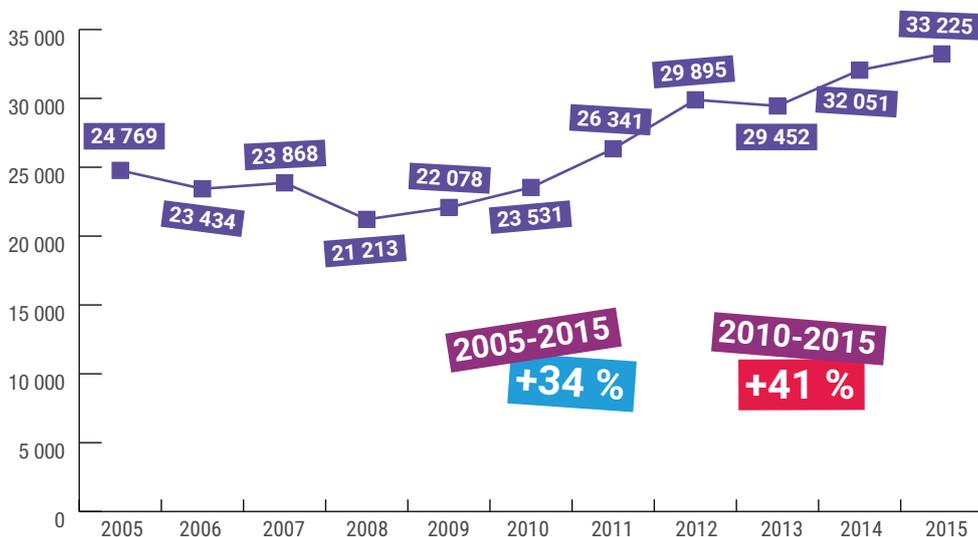


Source : Unesco

3. La mobilité des étudiants espagnols dans le monde

> L'évolution de la mobilité étudiante espagnole

Évolution du nombre d'étudiants espagnols en mobilité internationale



Source : Unesco

Le nombre d'étudiants espagnols en mobilité internationale diplômante a connu une importante augmentation en 5 ans (+41%). En 2015, 33 225 étudiants espagnols étaient recensés en mobilité internationale contre 23 531 en 2010.

> Les principaux pays d'accueil

Selon l'Unesco, la mobilité diplômante des étudiants espagnols se concentrent principalement sur 4 pays : **Le Royaume-Uni, l'Allemagne, les États-Unis et la France.**

Le Royaume-Uni : 1^{er} pays d'accueil

ROYAUME-UNI

6 531

étudiants espagnols en 2014, soit **19,7 %** du total

(source : Unesco)

Avec 17 centres implantés dans le pays (Madrid, Barcelone, Ségovie, Valence, Bilbao et Palma de Mallorca), le *British Council* a développé une politique très active en Espagne, notamment en faveur du développement des classes bilingues.

L'agence britannique dispose également d'une *British Council School in Madrid* qui accueille près de 2 000 élèves.

Selon l'Unesco, en 2014, le Royaume-Uni est le pays privilégié des étudiants espagnols en mobilité avec près d'un étudiant sur cinq qui choisit cette destination.

L'Allemagne : une politique d'attractivité solidement implantée

ALLEMAGNE

5 138

étudiants espagnols en 2015, soit **15,5 %** du total

(source : Unesco)

Grâce à une large offre de bourses du DAAD, des frais de scolarité très bas et surtout un dynamisme du marché de l'emploi, l'Allemagne est devenu un pays majeur d'accueil des étudiants espagnols en mobilité.

Le DAAD dispose d'un centre d'information à Madrid et participe également à divers événements de promotion des études à l'international dans le pays.

Les États-Unis : une tradition ancienne de mobilité

ÉTATS-UNIS

4 864

étudiants espagnols en 2015, soit **14,6 %** du total

(source : Unesco)

Le prestige des universités américaines et la renommée de leurs diplômés permettent aux États-Unis de demeurer dans le TOP3 des pays d'accueil des étudiants espagnols en mobilité.

4. La mobilité ERASMUS+



L'Espagne est l'un des participants les plus actifs du programme Erasmus+ qui a permis à 291 383 étudiants européens d'effectuer une mobilité académique en 2014/2015. Ils étaient 190 495 étudiants à bénéficier du programme en 2010/2011, soit une augmentation de +53 % en 4 ans.

Selon la Commission européenne, en 2014, l'Espagne est le **1^{er} pays d'accueil** Erasmus avec 42 537 étudiants accueillis, soit une augmentation de +39 % par rapport à 2010. L'Espagne garde encore une nette avance sur ses principaux concurrents, même si ceux-ci progressent plus rapidement (32 871 étudiants Erasmus en Allemagne en 2014, avec + 72 % et 30 183 étudiants au Royaume-Uni avec une augmentation de +72 % également).

L'Espagne est le **3^e pays d'origine** Erasmus avec 36 842 étudiants espagnols en mobilité en 2014. Elle perd sa 1^{ère} place au profit de la France (39 985), malgré une progression de +17 % d'étudiants espagnols en mobilité Erasmus entre 2010 et 2014.

L'Espagne reçoit principalement des étudiants originaires des pays suivants :

- 1^{er}** Italie (9 029)
- 2^e** France (7 042)
- 3^e** Allemagne (6 564)
- 4^e** Royaume-Uni (3 299)
- 5^e** Pologne (2 832)

Les étudiants espagnols en mobilité Erasmus privilégient les pays suivants :

- 1^{er}** Italie (6 994)
- 2^e** Royaume-Uni (4 381)
- 3^e** Allemagne (4 081)
- 4^e** France (3 865)
- 5^e** Pologne (2 903)

Alors que la France était le 2^e pays d'accueil des étudiants espagnols en 2012, elle recule à la 4^e place en 2014 malgré des effectifs en progression.



Université Polytechnique de Madrid

PARTIE III

LE DISPOSITIF D'ATTRACTIVITÉ DE LA FRANCE EN ESPAGNE

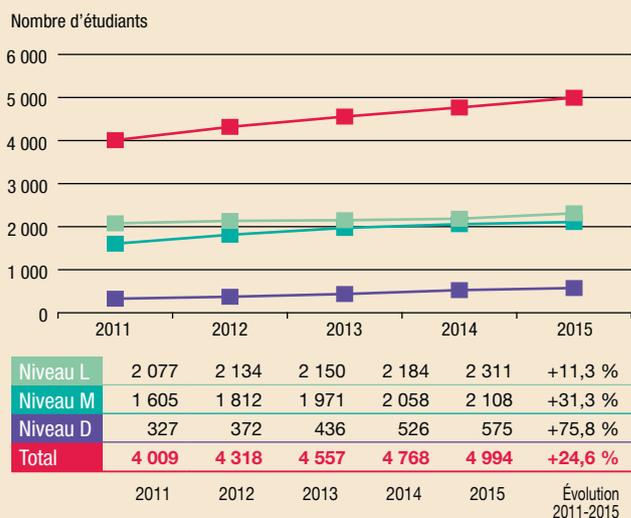


1. La mobilité des étudiants espagnols vers la France

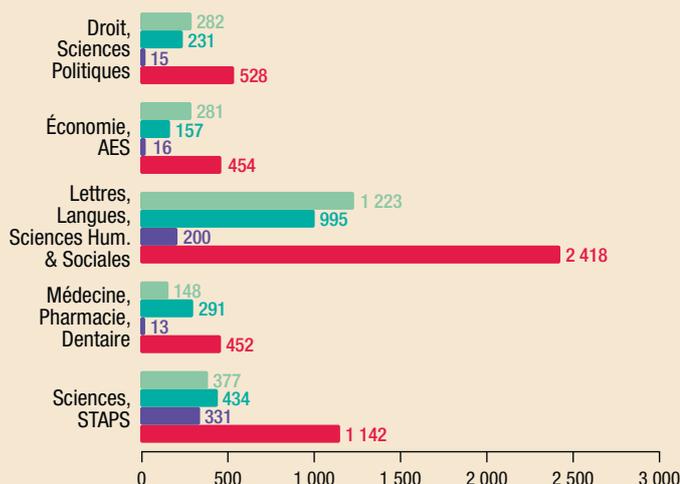
D'après le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), en 2015/2016, la France a accueilli 6 817 étudiants espagnols (dont 57,1 % d'étudiantes¹⁶).

4 994 (73,3 %) étaient inscrits à l'université, 367 (5,4 %) en écoles de commerce, gestion et comptabilité et 526 (7,7 %) en formations d'ingénieurs (hors université).

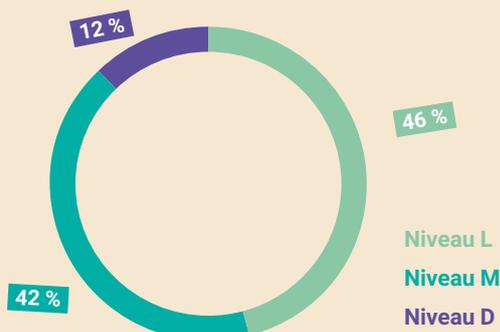
Évolution des effectifs par niveau dans les universités françaises depuis 2011



Répartition par discipline et niveau dans les universités françaises en 2015-2016



Répartition par niveau dans les universités françaises en 2015-2016 en %



Le nombre d'étudiants espagnols inscrits à l'université en France est en hausse depuis 2011 (+24,6 %), surtout pour les doctorants dont le nombre a presque doublé (+75,8 %).

Près d'un étudiant espagnol sur 2 est inscrit en filières « Lettres, Langues et Sciences humaines », et plus d'un sur 5 suit un cursus en « Sciences, STAPS ». Les filières « Droit, Sciences politiques », « Économie, AES » et « Médecine-Pharmacie-Dentaire » attirent quant à elles environ 10 % chacune des étudiants espagnols en mobilité en France.

Sources : MESRI et Conférence des Grandes Écoles.

2. Le réseau culturel, éducatif et universitaire français en Espagne



La coopération franco-espagnole affiche un dynamisme qui se concrétise quotidiennement par des échanges d'envergure dans les domaines éducatif, linguistique et culturel, grâce notamment à un réseau culturel français présent sur tout le territoire, avec six Instituts français et 21 Alliances françaises.

Le réseau scolaire français en Espagne demeure le plus important réseau d'Europe et le 3^e au monde, après le Liban et le Maroc.

VALORISATION DE LA SCIENCE FRANÇAISE EN ESPAGNE

Tirant profit de la convention liant l'Institut français d'Espagne au Collège de France, renouvelée fin 2012, l'Ambassade de France en Espagne organise des cycles de conférences scientifiques avec des professeurs du Collège de France mais également d'autres scientifiques français de renom qui permettent à la fois de valoriser la recherche française auprès du grand public espagnol, de promouvoir des rencontres et rapprochements entre les scientifiques français invités et les établissements espagnols, et de diffuser la culture scientifique auprès des étudiants.

Toutes les missions des personnalités invitées comprennent :

- ▶ une conférence à destination du grand public à l'Institut Français ;
- ▶ un programme de rencontres avec des centres de recherche travaillant dans des domaines d'intérêt pour le professeur invité ;
- ▶ une conférence ou un séminaire plus spécialisé organisé chez et en partenariat avec l'un d'entre eux ;
- ▶ une rencontre avec les élèves du Lycée Français de Madrid ;
- ▶ des entretiens avec la presse pour donner un retentissement médiatique aux manifestations.

3. L'enseignement du français en Espagne en quelques chiffres

APPRENANTS DE FRANÇAIS

1 258 522 apprenants de français en Espagne

1 048 951 élèves de français dans le système scolaire espagnol (2014-15)

70 000 apprenants de français dans les 260 Écoles Officielles de Langues

SECTIONS BILINGUES

357 sections bilingues francophones

93 sections Bachibac

1 979 élèves co-diplômés Bachibac

17 établissements Label FrancÉducation

ACCORDS DE COOPÉRATION

1 accord binational (Ministères de l'Éducation France / Espagne)

16 accords Ambassade / Régions espagnoles

37 accords formalisés entre les Académies françaises et les *Consejerías* de l'Éducation

690 appariements scolaires (2001-16)

15 partenariats stratégiques ERASMUS+

CERTIFICATIONS DELF DALF

6 143 candidats au DELF Scolaire en 2016

27 950 candidats aux examens DELF-DALF

Espagne : **3^e rang mondial en nombre de candidats**

FORMATIONS

50 actions de formation continue ayant touché 900 professeurs

21 experts français mobilisés autour d'actions de formation

16 bourses linguistiques de courte durée (Campus France)

ÉTUDES FRANÇAISES DANS LE SUPÉRIEUR

23 départements universitaires

PROFESSEURS DE ET EN FRANÇAIS

9 000 enseignants espagnols (français + disciplines non linguistiques)

6 professeurs Jules Verne (2015-16)

380 assistants de langue (2015-16)



Cérémonie Bachibac

BACHIBAC : LA VALIDATION D'UN PARCOURS BICULTUREL DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Le Bachibac est un dispositif de coopération éducative entre la France et l'Espagne qui permet à des élèves de lycées espagnols et de lycées français d'être titulaires du diplôme de Baccalauréat français et du *Bachillerato* espagnol.

Ce dispositif vient valider un parcours scolaire véritablement biculturel et bilingue. Le cursus et les programmes ont été établis conjointement, d'une part, en langues et littérature, et d'autre part, en histoire géographie, discipline dite « non linguistique » (DNL). Ainsi, un tiers des heures de cours sont en français : Langue et littérature française, Histoire de l'Espagne et de la France, etc.

Ce dispositif est présent en Espagne au sein de 93 établissements (dont 3 lycées français) répartis sur 11 communautés autonomes.

Campus France en images

4. Campus France en Espagne

Le dispositif Campus France en Espagne s'étend sur 9 sites couvrant l'ensemble du territoire.

Chaque antenne présente une offre de services d'information, d'orientation et d'entretiens dans le cadre des études en France. Elle est aussi un acteur dans la promotion de la France auprès du public des lycées et étudiants espagnols en organisant des journées

d'information, des conférences, des forums annuels et des sessions d'information.

Ces différentes actions permettent à Campus France Espagne de toucher plusieurs milliers de personnes par an, au travers de canaux diversifiés, s'adaptant à chacun de ses publics.

Feria de los Estudios Superiores

La *Feria de los Estudios Superiores* est un événement annuel organisé par Campus France Espagne en collaboration avec les Lycées Français d'Espagne. Il a lieu traditionnellement au mois de novembre et permet aux universités françaises de s'adresser directement aux publics étudiant et lycéen présents sur le territoire espagnol.



CHIFFRES CLÉS DE L'ÉDITION 2016 DE LA FERIA DE LOS ESTUDIOS SUPERIORES À MADRID

1 500 visiteurs et **51** établissements d'enseignement supérieurs français et espagnols

Participation des élèves des 3 autres lycées français de Madrid (Lycée Villanueva de la Canada, Saint Chaumont, Saint Louis des Français)

7 sections Bachibac, et **15** sections bilingues français



SALON DES ÉTUDES SUPÉRIEURES DE MADRID, NOVEMBRE 2017



PARTICIPATION AU SALON INTERNATIONAL DE L'ÉTUDIANT À MADRID EN MARS 2017



ESPACE ORIENTATION DE LA MÉDIATHÈQUE DE L'INSTITUT FRANÇAIS DE BARCELONE



SALON DES ÉTUDES SUPÉRIEURES DE MADRID, NOVEMBRE 2017



SALON DES ÉTUDES SUPÉRIEURES DE MADRID, NOVEMBRE 2017



CONFÉRENCE D'ORIENTATION À L'UNIVERSITÉ D'OVIEDO, MAI 2016

TÉMOIGNAGE



Ines Perez Fernandez

Après avoir obtenu son baccalauréat, elle s'inscrit à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Son parcours lui permet d'intégrer après sa Licence le double Master Paris 1 – HEC en Droit des Affaires. Elle est aujourd'hui stagiaire au sein du cabinet d'Avocats Linklaters.

1. Pourquoi avez-vous choisi la France comme destination d'études ?

Au-delà de la France, j'ai surtout choisi l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne qui est internationalement reconnue pour la qualité de ses enseignements en droit. Par ailleurs, le programme proposé de droit international et européen m'intéressait fortement. Enfin, j'avais suivi mes études primaires et secondaires à Bruxelles (enseignement francophone et néerlandophone) et je voulais continuer mes études universitaires en français.

2. Comme se passe / s'est passé votre séjour d'études en France ?

Mon séjour d'études en France s'est merveilleusement bien passé : j'ai eu l'opportunité de suivre un parcours qui me plaisait à la Sorbonne et de le combiner avec HEC (que je ne connaissais pas avant mon arrivée en France), ainsi que de rencontrer des personnes extraordinaires.

3. Quels sont vos projets professionnels pour l'avenir ?

Après l'École du Barreau de Paris (EFB) dont je suis actuellement élève-avocate, je désire réaliser un LLM (*Master of Laws*) aux États-Unis et/ou le Collège d'Europe à Bruges. Ensuite, je voudrais exercer trois-quatre ans en cabinet d'avocats à Paris, avant de peut-être rejoindre une organisation internationale (institutions européennes, OMC, ONU,...).

4. Quelle sont, selon vous, les différences entre le système d'enseignement français et espagnol ?

Le système d'enseignement français est très distinct du système espagnol. Que ce soit à l'université ou en Grande école, les étudiants sont très autonomes dès le début et n'ont pas/peu de relation directe avec les professeurs. Le système de notation est également très différent : alors qu'en Espagne il n'est pas rare d'avoir 10/10, un 15/20 à la Sorbonne est exceptionnel.

5. Quels sont les points positifs et négatifs de cette expérience ?

Les points positifs :

- ▷ Gain en autonomie ;
- ▷ Ouverture d'esprit : découverte d'un autre système éducatif (université française et Grande école)
- ▷ Rencontres extraordinaires : professeurs, étudiants, professionnels, tant à l'université qu'à HEC et à la Cité Internationale Universitaire de Paris (où j'ai logé les 3 dernières années de mon cursus).

Les points négatifs :

- ▷ Peu de vie associative au sein de l'Université ;
- ▷ Beaucoup de stress lié au système universitaire français : en droit du moins, il nous est demandé d'assimiler une masse importante d'informations ;
- ▷ Le manque de contact avec les professeurs (surtout à l'université).

6. Auriez-vous un conseil à donner aux étudiants espagnols désireux de venir étudier en France ?

Le mot d'ordre : ne pas rester uniquement entre Espagnols, mais s'intégrer parmi tous les étudiants (français ou autres : les universités françaises sont très internationales).

Et surtout : profiter pleinement de cette opportunité !

TÉMOIGNAGE



Marta Moreno

Après avoir obtenu son Baccalauréat, elle a intégré le double-diplôme Paris 1-Université Complutense de Madrid en droit français et espagnol. Inscrite en Master de droits de l'Homme en Espagne, elle a pu réaliser au cours de son parcours universitaire deux stages dans des organisations internationales : le premier à la Cour de Justice de l'Union européenne, et le second à la Cour européenne des droits de l'homme.

1. Pourquoi avez-vous choisi la France comme destination d'études ?

L'Université Complutense de Madrid offrait un double-diplôme en droits français et espagnol, dont les deux premières années ont lieu à Madrid et les deux dernières à Paris. J'ai pensé que c'était une bonne opportunité d'étudier à l'étranger et vu que la Sorbonne a une très bonne réputation et que je parlais français, je n'ai pas hésité à choisir la France.

2. Comme s'est passé votre séjour d'études en France ?

C'était la première fois que j'habitais toute seule et à l'étranger. Les premières semaines ont été difficiles non seulement parce que je devais m'habituer à la ville et faire toutes les démarches administratives, mais encore parce que je ne connaissais pas du tout la méthodologie française, c'était alors compliqué de suivre les cours à l'université. Cependant, une fois que je me suis habituée, tout s'est très bien passé. Les deux années à Paris ont été intenses mais c'était une expérience incroyable tant d'un point de vue personnel que de ma formation.

3. Quels sont vos projets professionnels pour l'avenir ?

Pour le moment, terminer mon stage à la Cour européenne des droits de l'homme ; après, j'aimerais faire un Doctorat à Madrid.

4. Quelles sont, selon vous, les différences entre le système d'enseignement français et espagnol ?

La différence essentielle est la méthodologie française. On n'a pas une méthode concrète en Espagne. Les examens sont, en général, des questions de cours ou des questions plus pratiques auxquelles on peut répondre comme on veut dès lors que l'on justifie la réponse. En France, par contre, il faut suivre une méthode très spécifique. Les examens sont des dissertations, des commentaires ou des cas pratiques et il ne suffit pas de donner une réponse mais de respecter la structure exigée.

5. Quels sont les points positifs et négatifs de cette expérience ?

Les points positifs : le fait de vivre toute seule et à l'étranger fait mûrir, avoir des responsabilités que l'on n'avait pas avant. En plus, j'ai amélioré mon français, j'ai découvert la culture française et j'ai rencontré des étudiants de différents pays, cultures et religions. En même temps, j'ai enrichi mon CV parce que la mobilité internationale est un critère de plus en plus recherché par les recruteurs.

Les points négatifs : même les aspects négatifs sont positifs à la fin parce qu'ils nous font apprendre aussi, mais je dirais qu'un point négatif est que l'on est loin de nos familles et nos amis. En plus, la vie, en général, est plus chère en France et surtout à Paris.

6. Auriez-vous un conseil à donner aux étudiants espagnols désireux de venir étudier en France ?

Je leur dirais que, même si au début tout paraît trop difficile, ils doivent rester ouverts pour apprendre, pour s'habituer à la vie là-bas et pour profiter de l'expérience. Et que, même s'il est difficile, qu'ils essaient de ne pas être toujours avec d'autres étudiants espagnols. C'est une opportunité de rencontrer des étudiants de différents pays et cultures et c'est ça qui rend l'expérience très enrichissante.

◆◆ FRANCE ALUMNI

Chaque année, 100 000 étudiants internationaux sortent diplômés du système éducatif français. Après leurs études supérieures, France Alumni les informe, leur permet de rester en réseau et de valoriser leur séjour en France dans un cadre professionnel.

À ce jour, le réseau regroupe près de **70 000 alumni** sur une plateforme internationale déployée localement sur une centaine de sites à travers le monde.

Retrouver le site **France Alumni Espagne** :
www.francealumni.fr/fr/poste/espagne/



1. Une coopération universitaire dynamique

La coopération universitaire franco-espagnole compte parmi les coopérations bilatérales majeures de la France, tant en termes de formation que de recherche, à la fois à l'échelle européenne et internationale. Près de **3 000 conventions interuniversitaires** sont recensées et plus de **200 formations intégrées** donnent lieu à la délivrance d'une **double diplomation** (dont une trentaine évaluée et soutenue par les deux pays).

En termes de mobilité, l'accroissement des flux d'étudiants espagnols vers la France s'est accéléré avec l'augmentation spectaculaire et continue des frais de scolarité (+152 % en Catalogne en 2012-2013) et avec la perspective de meilleurs débouchés en France.

L'accord de reconnaissance mutuelle des diplômes, de 2006, gagnerait à être actualisé, notamment suite à la nouvelle réglementation espagnole (décret du 21 novembre 2014) en matière de reconnaissance des diplômes étrangers marquée par une tendance

« protectionniste ». Dans le domaine de la formation, la différence de structuration du système universitaire espagnol reste très marquée avec une Licence en 4 ans et un Master en 1 an, ce qui a pour effet d'induire parfois des procédures longues pour la mise en place de doubles diplômes et/ou de diplômes conjoints. Quelques difficultés administratives existent également pour la mise en place de cotutelles de thèse essentiellement dues à des différences de procédures et les différences de rôles dévolus aux écoles doctorales en France et en Espagne.

Les échanges entre chercheurs et/ou équipes de recherche sont également très importants entre les deux pays. En termes de **co-publications scientifiques** (2014-2015), **l'Espagne est le 4^e partenaire de la France**. Face à l'attractivité grandissante de nouvelles destinations, il convient cependant de renforcer les actions de recherche communes afin d'être plus attractif.

TÉMOIGNAGE



Isabel Ortiz

Professeure à l'Université Polytechnique de Madrid



1. Quelles sont vos activités en Espagne ?

L'Universidad Politécnica de Madrid est un établissement public scientifique qui regroupe les plus anciennes grandes écoles d'ingénieurs en Espagne qui sont toujours une référence d'excellence au niveau national et international, tant dans le domaine de l'enseignement que de la recherche. 36 000 étudiants de Licence et Master ainsi que 2 000 doctorants sont formés à l'UPM par 3 400 enseignants-chercheurs, soutenus par une équipe administrative de 1 900 personnes.

2. Quels sont les objectifs fixés de votre coopération ?

À travers **1 100 accords internationaux**, nous avons tissé des partenariats au service de la mobilité de nos élèves et

enseignants-chercheurs. Actuellement, environ 1 400 de nos élèves partent chaque année à l'étranger et nous accueillons un nombre équivalent d'étudiants venus du monde entier. L'Universidad Politécnica de Madrid a aussi, par son histoire et son orientation technologique, un engagement très fort pour l'aide au développement.

Les objectifs actuels sont de faire profiter davantage à toute l'université, de nos partenariats avec les meilleurs centres scientifiques au monde, pour développer le nombre et l'impact de notre mobilité et d'autres formes de coopération internationale. Nous veillons aussi à ce que nos atouts se reflètent de manière satisfaisante dans les **rankings** internationaux, afin d'assurer une visibilité pour les meilleurs élèves et enseignants-chercheurs des différents pays.

3. Quelles sont les caractéristiques des activités de coopération avec la France ?

La France est le premier pays avec lequel l'Universidad Politécnica de Madrid a signé des accords internationaux, dès l'année même où le programme Erasmus fut lancé. Et c'était avec un niveau de confiance et de coopération très élevé puisque nous avons été les pionniers dans l'adoption de doubles-diplômes. Celui entre Mines ParisTech et Minas UPM fête ainsi en 2017 son 30^e anniversaire.

Au-delà de l'ancienneté et de la qualité de ces accords, la France reste aussi notre premier partenaire en nombre d'étudiants et d'enseignants-chercheurs entrants comme sortants.

4. Quels arguments donneriez-vous à un établissement français pour l'inciter à coopérer avec un établissement espagnol ?

Un grand nombre d'universités et de grandes écoles françaises ont déjà des liens forts avec l'*Universidad Politécnica de Madrid* et d'autres universités espagnoles. Il s'agit tout d'abord d'une reconnaissance de la qualité de nos enseignements, grâce à notre niveau scientifique, à la modernisation de la pédagogie et à la reconnaissance de la mobilité permise par le processus de Bologne.

Il y a un intérêt mutuel pour une recherche d'excellence. Sans oublier, la valeur culturelle et économique d'une langue parlée par un milliard de personnes au monde, et la richesse d'un pays proche de la France et riche dans la diversité de ses territoires.

5. Quel bilan en tirez-vous ? Souhaitez-vous aller plus loin ? Quels sont les défis ? Les prochaines étapes ?

L'*Universidad Politécnica de Madrid* est très satisfaite de sa coopération déjà intense avec des établissements français de premier rang, mais nous souhaitons l'approfondir. La mise en place de l'Université Franco-Espagnole dans laquelle nous nous engageons pleinement est une opportunité singulière pour continuer ce progrès et en faire profiter davantage de centres français et espagnols, contribuant ainsi aux relations entre nos deux sociétés et à la construction de l'Europe.

Afin que cette structure, unique pour l'Espagne, prouve rapidement ses capacités, certaines actions prioritaires comme les cotutelles au niveau du Doctorat peuvent être mises en place rapidement.

Avec l'Ambassade de France en Espagne, et au sein de la Conférence des Recteurs des Universités Espagnoles, l'UPM se mobilise ainsi dans cette grande ambition d'enrichissement des relations universitaires franco-espagnoles.

2. Les outils de la coopération

FOCUS BOURSES AVENIR

Depuis leur création en 2015, les **Bourses d'excellence AVENIR** de l'Ambassade/Institut Français d'Espagne ont permis à près de 75 étudiants issus des meilleures universités espagnoles de bénéficier d'un financement pour qu'ils puissent réaliser leurs études en France ou encore effectuer un stage dans une entreprise française. Ces bourses sont attribuées sur des critères d'excellence à des élèves brillants qui partent dans des établissements de renom (Écoles des Ponts Paristech, HEC, Réseau des Écoles Centrales, la Sorbonne). Elles sont financées par des entreprises partenaires, des établissements d'enseignement supérieur et l'Ambassade de France/Institut Français d'Espagne. Le nombre de bénéficiaires est croissant et est ouvert depuis cette année aux étudiants de tous niveaux (Licence, Master, Doctorat) admis dans une université française pour l'année suivante. La démonstration est faite que les Bourses Avenir constituent un tremplin pour la carrière (insertion professionnelle immédiate ou encore obtention de bourses prestigieuses espagnoles pour une poursuite d'études).

Edition 2017 : 18 élèves ont été boursiers d'études. D'autres sont encore en cours de sélection dans nos meilleurs établissements ou pour les stages d'études.



> Les programmes de l'Ambassade de France

L'Ambassade est également active à travers deux programmes bilatéraux pour lesquels la partie espagnole est financée par le Ministère de l'Éducation (MECD) :

■ Le premier programme (**Masters Conjoints**) concerne le niveau Master. L'objectif est d'établir un programme de Master conjoint entre deux ou plusieurs établissements français et espagnols. Il n'y a pas de thématique prioritaire et parmi les projets retenus ces dernières années, il existe un bon équilibre entre les sciences et technologies d'une part et les sciences humaines et sociales d'autre part. Au total, **une trentaine de projets différents ont été soutenus depuis 2008 avec un financement annuel de 4 200 €.**

■ Le deuxième programme (**Mérimée**) concerne la mobilité doctorale et met plus particulièrement l'accent sur une coopération entre deux ou plusieurs écoles doctorales des deux pays. Les domaines scientifiques de coopération entre la France et l'Espagne, constituent des thématiques soutenues par le programme sans que cela soit exclusif. Pour tout projet retenu, la mobilité doit concerner au moins un doctorant de chacun des deux pays et la durée recommandée du séjour est au minimum de 3 mois afin de satisfaire aux critères d'obtention de thèse avec un label international en mesure de faciliter l'insertion professionnelle des docteurs. **Depuis 2012, 26 projets ont été soutenus** à travers le programme Mérimée.

TÉMOIGNAGE



Nicolas Loupy

Directeur régional de Dassault Systems Espagne et Portugal



1. Quelles sont les raisons de votre implantation en Espagne ?

Initialement, notre société DASSAULT SYSTEMES s'est implantée en Espagne afin de développer son activité commerciale. Ensuite, des sociétés ont été acquises et nous avons aujourd'hui deux centres de recherche et développement, à Madrid et à Valence.

De plus, notre bureau de Barcelone a été choisi pour installer des commerciaux en vente téléphonique pour la zone Europe, Moyen-Orient, Afrique et Russie.

2. Quelles sont les caractéristiques de votre coopération avec l'Espagne ?

Au niveau académique, **la Fondation Dassault Systèmes collabore avec l'Université Polytechnique de Madrid (UPM)** pour promouvoir la technologie collaborative dans les universités.

3. Quelles sont les spécificités du pays ?

Pour DASSAULT SYSTEMES, l'Espagne est perçue comme un pays de sous-traitance dans notre activité traditionnelle (aéronautique et automobile) en comparaison avec des pays où se trouvent de donneurs d'ordres et les fabricants aux sommets des *supply chains*.

Dans notre activité non traditionnelle (BTP, Utilities, Oil&Gas, retail...) l'Espagne représente un très grand potentiel pour le futur.

4. Quels sont les objectifs que vous vous êtes fixés ?

D'un point de vue commercial, notre objectif est de poursuivre notre croissance tant en chiffre d'affaires qu'en nombre d'employés directs et indirects en développant notre écosystème de partenaires (revendeurs, centres de formation et intégrateurs de systèmes).

5. Quelles difficultés avez-vous rencontrées ? Lesquelles ont été surmontées, comment ?

Au niveau Business, dans notre activité d'accompagnement de nos clients dans leurs processus de *Business Transformation*, nous sommes souvent confrontés à des investissements en i+D+i (Recherche + Développement + Innovation) très timides en comparaison avec d'autres pays.

Au niveau des Ressources Humaines, **le recrutement de talents est un challenge permanent**, notamment pour des profils techniques et commerciaux. L'intégration des personnes recrutées est lente et coûteuse. Pour y remédier, une des solutions est le recrutement en projets de fin d'étude/stages (6 mois) d'étudiants espagnols en France, afin **d'alimenter un vivier de candidats potentiels pour DASSAULT SYSTEMES.**

6. Quels conseils donneriez-vous à une entreprise française qui souhaite s'installer dans le pays ou y développer son activité ?

Mon expérience étant au niveau de la vente de solutions technologiques et de projets de transformation, ma recommandation à une entreprise française qui souhaite s'installer en Espagne ou y développer son activité est de mettre en avant ses clients de références dans sa démarche commerciale. Cela aide énormément à ouvrir des portes.

Pour l'année 2016, l'Ambassade a également lancé un appel à projets portant sur la création de **consortia européens** avec une ossature franco-espagnole. Pour maximiser la diffusion auprès des partenaires français et espagnols, cet appel a constitué une thématique particulière d'un appel à projets plus général relatif à des travaux préparatoires de la constitution du réseau universitaire franco-espagnol également soutenu par

le MESRI. La thématique particulière de constitution de consortia visait aussi bien le domaine de l'enseignement supérieur (Erasmus+) que celui de la recherche (H2020). Près d'une vingtaine de demandes ont été déposées ce qui témoigne de l'intérêt de ce type d'appel à projets pour les académiques qui peuvent ainsi bâtir des partenariats avec des industriels.

3. Un projet de réseau universitaire franco-espagnol

> Historique, objectifs et caractéristiques générales

Le 20 novembre 2015, à Madrid, la conférence des présidents d'universités (CPU) et la conférence des recteurs d'universités espagnoles (CRUE) ont signé un « protocole d'accord relatif à la création de l'Université franco-espagnole ». Ce protocole d'accord a été suivi le 13 juillet 2016 par une déclaration commune de la CPU et de la CRUE de leur souhait d'avancer vers la création de cette « université ».

Le réseau universitaire de coopération franco-espagnol est un outil de coopération en termes de **formation, de recherche et d'innovation**. Il vise à donner un cadre et une **visibilité européenne et internationale** aux collaborations universitaires franco-espagnoles existantes, à susciter de nouveaux programmes et à jouer un rôle facilitateur (échanges de bonnes pratiques, organisation de séminaires, levée des obstacles, recherche de fonds, aide linguistique...). Le réseau doit également constituer un levier pour favoriser les coopérations internationales en direction des mondes hispanophone et francophone. Il pourra s'ouvrir, à terme, à d'autres pays, tels que le Portugal.

Trois caractéristiques importantes du réseau universitaire peuvent être soulignées :

- celui-ci sera une « **université sans murs** », gérée par une structure légère assurée par les conférences, les universités et écoles participantes et destinée à favoriser la mise en réseau des actions de coopération ;
- c'est un **projet « bottom-up » porté par les établissements** et par les conférences des deux pays, le réseau répond à la demande des acteurs de renforcer, de mieux structurer et de dynamiser leurs coopérations ;
- le modèle économique du réseau devra faire appel à la fois aux **fonds publics**, incluant les fonds régionaux et européens, et aux **fonds privés** (mécénat), tout en sollicitant les établissements français et espagnols partenaires du réseau universitaire.

Lors du sommet de Málaga (20 février 2017) une convention cadre a été signée par les Conférences françaises (CPU, CDEFI) et espagnole (CRUE) précisant les objectifs de l'université franco-espagnole (UFRES) et visant à mettre en place les instances de gouvernance. La 1^{ère} réunion du comité institutionnel devrait se tenir à Paris en novembre 2017.

LA CASA DE VELÁZQUEZ

Créée en 1920 par décret de loi espagnol et **inaugurée en 1928** la Casa de Velázquez œuvre depuis près d'un siècle au développement des activités créatrices et de recherche en relation avec les arts, les langues et les sociétés des pays ibériques, ibéro-américains et du Maghreb. Elle contribue ainsi à la **formation d'artistes et de jeunes chercheurs**, tout en favorisant les échanges artistiques et scientifiques à l'échelle internationale. Elle fait partie du réseau des 5 Écoles françaises à l'étranger.

La mission scientifique de la Casa de Velázquez est garantie par l'École des hautes études hispaniques et ibériques. À la fois lieu de formation pour des jeunes chercheurs (doctorants et postdoctorants) et centre de recherche international dans le domaine des Sciences Humaines et Sociales la Casa de Velázquez est ouverte à tous les thèmes de recherche s'inscrivant dans le programme des Écoles françaises à l'étranger.

Afin de valoriser les travaux réalisés, les publications de la Casa de Velázquez assurent un important travail d'édition et de diffusion, centré sur **l'archéologie, l'histoire, les langues, les littératures, les arts et les sociétés des pays ibériques, ibéro-américains et du Maghreb**. Ces publications – réparties en trois collections et une revue scientifique – font partie de l'*Unión de Editoriales Universitarias Españolas* (UNE).

Enfin, clé de voûte des missions intellectuelle et patrimoniale de l'institution, la bibliothèque compte plus de 120 000 volumes et plus de 800 revues vivantes. Son fonds, spécialisé dans l'aire culturelle hispanique et ibérique, est accessible à toute personne réalisant un travail de recherche, à partir de la première année de Master.



Casa de Velázquez

© Amanda Gómez / Ambassade de France en Espagne

AGENDA



SALON EAIE 2017

13 – 15 septembre 2017, Séville



L'EAIE (*European Association of International Education*) a pour principale mission de renforcer l'internationalisation de

l'enseignement supérieur en Europe et dans le reste du monde.

La 29^e édition de l'EAIE se tient au *Seville Conference and Exhibition Centre* (FIBES Sevilla) et le thème mis à l'honneur est «*A mosaic of cultures*».

L'Agence Campus France organise un pavillon français (100 m²) afin d'améliorer la visibilité de l'offre d'enseignement supérieur français. Chaque année, ce sont plus de 50 établissements français qui participent à l'EAIE.

JOURNÉE IBÉRIQUE

12 septembre 2017, Séville

La Journée Ibérique organisée par l'Agence Campus France se tiendra à l'Université de Séville.



Cet événement est destiné à mettre en relation les principaux acteurs de la coopération universitaire espagnols et portugais. Ce

sera également l'occasion de développer ou de conforter les relations avec les représentants qui ont manifesté un intérêt pour la coopération avec la France.

Des conférences thématiques et rencontres bilatérales sont au programme de cette journée, qui sera clôturée par une réception à l'hôtel Alfonso XIII offerte par Campus France.

FERIA DE LOS ESTUDIOS SUPERIORES

Novembre 2017, Barcelone – Madrid – Saragosse

Événement organisé par Campus France Espagne en collaboration avec les lycées français d'Espagne pour promouvoir les études supérieures en France auprès des lycéens et étudiants espagnols.

Le Dossier Espagne est le 36^e volume de la collection.

Ces publications ont pour but d'offrir un panorama local en matière d'enseignement supérieur, de décrire le dispositif français de promotion de l'enseignement supérieur dans le(s) pays et de montrer dans quel(s) contexte(s) concurrentiels ce(s) dispositif(s) se déploie(nt).

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Béatrice Khaiat, Directrice générale

COMITÉ ÉDITORIAL

Thierry Valentin, Directeur général adjoint

Coordination géographique : **Olivier Chiche-Portiche**, Directeur ; **Anne Plaine**, Responsable Europe et **Chann Faucher**, Chargée de mission promotion Europe

Service Communication, Presse et Études : **Lucie Duez**, Chargée d'études

AMBASSADE DE FRANCE EN ESPAGNE :

Nicolas Kassianides, Directeur général de l'Institut français d'Espagne, Conseiller Culturel de l'Ambassade de France en Espagne

Arthur Soucemanadin, Conseiller Culturel Adjoint

Lucia Da Silva, Conseillère Culturelle Adjointe

Laure Cattin-Ortola, Chargée de mission universitaire, Responsable Campus France Espagne

Cécile Malavaud, Chargée de mission scientifique

Edwin Robert-Capron, stagiaire pôle universitaire et scientifique

Campus France remercie tout particulièrement Isabel Ortiz, Nicolas Loupy, Ines Perez Fernandez et Marta Moreno pour leur témoignage.

Édition : Anne Benoit, anne.benoit@campusfrance.org

Photos et visuels : droits réservés

Cartographie : Philippe Rekeawicz

Réalisation : Agence Huitième Jour – Paris

Impression et diffusion : Desbouis Grésil Imprimeur

Campus France :

Agence française pour la promotion de l'enseignement supérieur, l'accueil et la mobilité internationale – 28, rue de la Grange aux Belles – 75010 Paris

www.campusfrance.org

Les Dossiers Campus France sont imprimés sur papier PEFC-FSC issu de forêts gérées durablement.

Septembre 2017

ISSN 2117-8496

L'ESPAGNE EN QUELQUES CHIFFRES

MONDE (Unesco, 2015)

33 225
étudiants espagnols en mobilité diplômante dans le monde

+41%
depuis 2010

TOP 5 DES PAYS D'ACCUEIL

1. ROYAUME-UNI
2. ALLEMAGNE
3. ÉTATS-UNIS
4. FRANCE
5. PAYS-BAS

56 361
étudiants internationaux en mobilité diplômante en Espagne (2013)

Dont **1/2** originaire d'Amérique latine hispanophone

TOP 5 DES PAYS D'ORIGINE

1. COLOMBIE
2. ITALIE
3. PÉROU
4. EQUATEUR
5. MAROC
6. FRANCE

FRANCE (MESRI, 2015/2016)

6 817
étudiants espagnols en France

dont **73,3 %** à l'université, **7,7 %** en formations d'ingénieurs et **5,4 %** en écoles de commerce, gestion et comptabilité

Répartition par niveau :

46% L
42% M
12% D

Répartition par filière universitaire :

Langues, Lettres, Sc. Humaines
Sciences, STAPS
Sciences Eco, AES
Droit, Sciences Po.
Médecine, Pharm., Dentaire

ERASMUS (Commission européenne, 2014/2015)

1^{er} pays d'accueil
des étudiants Erasmus,
soit **42 537**

dont **7 042 français**

3^e pays d'origine
des étudiants Erasmus,
soit **36 842**

dont **3 865 en France**

Placé sous la tutelle des ministres chargés des Affaires étrangères et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Campus France a pour principales missions la promotion de l'enseignement supérieur français à l'étranger, l'accueil des étudiants étrangers en France et la gestion des boursiers des gouvernements français et étrangers. L'ensemble des publications est disponible sur le site de Campus France dans l'espace documentaire.

Retrouvez tous les documents sur la mobilité internationale sur le kiosque de Campus France

